

Réf: Dossier N° 035365

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « AFRIK-LINE SARL » en abrégé « AFRIK-LINE »

Siège social Abidjan, Yopougon, ANANERAIE A 50M DE LA
COOPEC, Lot 1276, Ilot 51

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/08/2021 , et enregistrés au CEPICI le 01/09/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIK-LINE SARL » en abrégé «
AFRIK-LINE »

Objet : GERANCE DE PATRIMOINE,SYNDIC ET CO-PROPRIETE, REAMENAGEMENT ET RENOVATION IMMOBILIERE,ACHAT , DE MAISON ET TERRAINCONSTRUCTION,HOTELLERIE LOISIR ET EVENEMENTIELS IMPORT - EXPORT. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ANANERAIE A 50M DE LA
COOPEC, Lot 1276, Ilot 51

Dirigeant(s) : M TANOY SYLVESTRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05017 du 09/09/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°24765/GTCA/RC/2021 du 09/09/2021

